Royal Canadian Mounted Police External Review Committee

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03612/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-83
ISBN 0-660-54752-X

1989-90 Estimates

Part III

Royal Canadian Mounted Police
External Review Committee

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources, as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 7
B. Recent Performance
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 9
C. Background
   1. Introduction 9
   2. Mandate 10
   3. Program Objective 11
   4. Program Description 11
   5. Program Organization for Delivery 11
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 12
   2. Initiatives 12
   3. Update on Previously Reported Initiatives 13
E. Program Performance Information 13

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 15
   2. Personnel Requirements 16
   3. Net Cost of Program 17

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)		1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Royal Canadian Mounted Police External Review Committee		
35	Program expenditures	973	911
(S)	Contributions to employee benefit plans	95	86
	Total Agency	1,068	997

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	
35	Royal Canadian Mounted Police External Review Committee - Program expenditures	973,000

Program by Activities

(thousands of dollars)

	1989-90 Main Estimates				1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary			
		Operating	Capital	Total	
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	11	1,038	30	1,068	997
1988-89 Authorized person-years	11				

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

The Committee intends to emphasize the following aspects of its mandate in 1989-90:

- processing of the cases referred to the Committee for review (see page 13);
- submission of the Third Annual Report to both Houses of Parliament detailing the activities of the Committee in the past year;
- clarification of the Committee's jurisdiction in relation to the types of grievances, discipline and discharge and demotion cases which can be referred to it (see page 13);
- development and implementation of a mediation role for the Committee in order to promote the informal resolution of cases (see page 13);
- consultation with the Ad Hoc Committee of senior human resource personnel reviewing and commenting upon the Committee's research/discussion papers (see page 7).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	1,068	997	71
Person-years	11	11	-

Explanation of Change: Treasury Board approval of additional operating funds ($3,000) and 6% inflationary increases for both salaries and contributions to employee benefits plans.

B. Recent Performance

1. Highlights

The remaining Parts of the amended Royal Canadian Mounted Police Act dealing with the External Review Committee were fully proclaimed into force on June 30, 1988. The External Review Committee became operational on that date. Negotiations with the RCMP continued regarding the interpretation and the smooth implementation of the new legislation. All members of the Force were notified of the start of operations of the Committee through the distribution of a Committee brochure.

The Committee's Second Annual Report for 1987-88 was tabled by the Solicitor General of Canada on June 27, 1988. The Report covered the period from April 1, 1987 to March 31, 1988.

Research/discussion papers were produced and distributed by the Committee to interested bodies in the police environment. The Committee's first research/discussion paper was distributed for consultation on July 28, 1988; it dealt with the issue of suspensions. It was the subject of extensive consultations both within the police community and with senior human resources personnel from nine large Canadian corporations. Comments received were compiled and feedback was provided to all respondents by way of a Report on the Consultation in November 1988. A paper on relocations was also produced and distributed. Other papers are at various stages of completion.

In March 1988 the Committee held a Briefing and Development Session for the benefit of its members and counsel. The Session explored in depth the provisions of the RCMP Act (1986) and the quasi-judicial functions of the Committee. Representatives of other tribunals and the RCMP also attended. Their participation allowed the Committee to gain valuable insights into the various approaches to the issues discussed. Comments received from participants and guests, as well as police authorities consulted over the year, stressed the necessity and usefulness of holding such sessions focussed on police management issues related to the mandate of the Committee.

The Committee's Rules of Practice and Procedure were made on June 8, 1988 and steps were taken to facilitate their implementation (see page 13).

During the year the Committee established and consolidated links with police Commissions and review bodies in provinces and territories. These links will facilitate consultation and allow the Committee to be kept up to date on developing trends in the review of police action.

Meetings were held with provincial and federal bodies discharging mediation duties to assist in the development of the Committee's mediation function (see page 13).

The independence of the Committee was promoted through an increase in financial autonomy. Having submitted a separate Expenditure Plan (Part III) in 1987-88 by virtue of the Committee's special designation under Schedule B of the Financial Administration Act, the Committee was granted a separate vote in 1988-89. The Committee also completed its first Multi-Year Human Resources Plan in 1988-89.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	923	765	158

Explanation of Change: The difference represents an additional $158,000 from the same vote within Solicitor General, transferred to the External Review Committee for increased costs for salaries, office furniture and equipment required to establish the Committee.

C. Background

1. Introduction

The RCMP External Review Committee is an independent and impartial quasi-judicial body which reviews grievance cases, formal discipline appeals, and discharge and demotion appeals, which the Commissioner of the RCMP refers to the Committee. The Committee is designated as a department within the meaning and for the purposes of the Financial Administration Act; the Treasury Board is its employer. The Committee reports annually to both Houses of Parliament.

Approximately 16,800 regular and civilian members of the RCMP, excluded from the jurisdiction of the Public Service Staff Relations Board in matters of grievance resolution, depend upon the Committee for an independent review of their cases.

The role of the Committee with regards to policing places it in a privileged position in Canada. The Committee, as an Agency independent from the RCMP and the Department of the Solicitor General, is able to play a national role in the development of human resource management matters within the policing community. This role is supported by the research function of the Committee through which ongoing consultation is carried out with various police forces, provincial authorities and the private sector.

2. Mandate

The Committee is a statutory tribunal established pursuant to amendments to the RCMP Act (Statutes of Canada 1986, c.11). Part II of the Act which allows for the creation of the RCMP External Review Committee was proclaimed in force on December 18, 1986. Parts III, IV and V of the Act giving operational status to the Committee were proclaimed in force June 30, 1988.

Under section 33 of the amended RCMP Act, the Commissioner refers grievances to the Committee in accordance with regulations made by the Governor-in-Council. Section 36 of the Royal Canadian Mounted Police Regulations restricts the grievance jurisdiction of the Committee to five types of grievances (the scope of which has yet to be established), namely:

a) the Force's interpretation and application of government policies that apply to government departments and that have been made to apply to members;

b) the stoppage of the pay and allowances of members made pursuant to subsection 22(3) of the Act;

c) the Force's interpretation and application of the Isolated Post Directive;

d) the Force's interpretation and application of the R.C.M.P. Relocation Directive; and

e) administrative discharge for grounds specified in paragraphs 19 (a) (physical or mental disability), (f) (abandonment of post) or (i) (irregular appointment) of the Regulations.

The Commissioner of the RCMP must also refer to the Committee for review all appeals from formal discipline and all discharge and demotion appeals.

The Chairman of the Committee, after reviewing a matter, has the following options:

a) agree with the disposition of the matter by the RCMP and so advise the parties and the Commissioner of the RCMP;

b) disagree with the disposition of the matter by the RCMP and advise the parties and the Commissioner of the Chairman's findings and recommendations; or

c) initiate a hearing to consider the matter. The Committee, folowing a hearing, will provide its findings and recommendations to the parties and to the Commissioner.

3. Program Objective

To provide external review of certain types of grievances, formal disciplinary and discharge and demotion appeals referred to it from the Royal Canadian Mounted Police.

4. Program Description

The Royal Canadian Mounted Police External Review Committee, which reports annually to Parliament, is a neutral third party providing an independent and impartial review of cases. The Committee may institute hearings, summons witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The findings and recommendations of the Chairman, or Committee, are sent to the parties and the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The RCMP External Review Committee has one Activity which is identical to the Program.

Organization Structure: The Committee is made up of a Chairman, a Vice-Chairman and three other members. The Chairman is a full-time member while the Vice-Chairman and the other members are appointed on a part-time basis. All are appointed by the Governor-in-Council. The Chairman of the Committee is the Chief Executive Officer of the Committee and has supervision over and direction of the work and staff of the Committee. The Committee's offices are located in Ottawa.

The Vice-Chairman and the members of the Committee receive an honorarium and expenses for the time they devote to the Committee's business.

The Committee Chairman has engaged a staff of ten: an Executive Director, a Director of Grievances and Appeals, a Director of Research, a Grievances and Appeals officer, a Research officer, an Administrative Assistant and a support staff of four.

The Executive Director is responsible to the Chairman for the effective administration of two functions: case review and research.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The management of human resources by the RCMP is continually compared with the police community in Canada, as well as other law enforcement agencies internationally. The RCMP is the contract police force in eight provinces and the two territories; those Attorneys General and Solicitors General are therefore interested in the manner in which the Committee handles the grievance, discipline, and discharge and demotion cases of RCMP members dedicated to their policing contract.

There continues to be a demonstrated concern by some members in the Force, in the Province of Quebec and elsewhere, that the members' interests would be better represented if there were an organization which could bargain with the management of the RCMP. Since such an organization would have an impact upon the manner in which grievances, formal discipline and discharge and demotion cases are handled, the Committee must maintain an awareness of similar organizations in the police community and the role they play.

The Commissioner of the RCMP undertook to refer to the Committee those cases which were awaiting relief on June 30, 1988, date on which the Committee became operational. The first case for review was referred to the Committee in November 1988. The total number of cases which will be referred to the Committee in this fiscal year is not known at this time.

There continues to be requests for assistance and consultation in the field of policing from federal, provincial and municipal authorities. There is recognition that the Committee's expertise can benefit all organizations involved in that field. The bilateral exchange of comments and information can be as beneficial to the Committee as it is to the other parties. It is thus necessary that the Committee be able to take part in such consultations.

The effectiveness of the Committee will in large part be dependent upon the availability of adequate funding to support its case review roles and necessarily related consultation and research processes.

2. Initiatives

The RCMP External Review Committee has identified the following initiatives for 1989-90:

- holding of quarterly plenary sessions for the Chairman and members of the Committee in the interest of the continuing education of the Committee;

- organization of a management seminar in response to the positive feedback received following the Briefing and Development Session held in 1988.

3. Update on Previously Reported Initiatives

During 1988-89 the RCMP External Review Committee addressed its initiatives for that year as follows:

- The first case was referred to the Committee by the RCMP during the month of November 1988. Consequently the full range of case review has not yet been exercised by the Committee, and the Committee's jurisdiction in relation to grievances, discipline, discharge and demotion has not yet been fully clarified since this is mostly done through the review of concrete cases.

- The number of cases referred to the Committee to date has not allowed an adequate exploration of the possibility of mediation or conciliation. To prepare the Committee for its mediation role, meetings and discussions were held with representatives of federal and provincial bodies specializing in mediation. The Committee will continue to facilitate conciliation or mediation in those cases referred to it by the Commissioner of the RCMP. The Committee's position on this issue was outlined in its Second Annual Report.

- Due to the recency of proclamation of the remaining Parts of the RCMP Act (1986) and the few cases referred to the Committee, there were few opportunities to clarify the jurisdiction of the Treasury Board in the areas of personnel management and administration relating to the RCMP. The Committee will continue its efforts in this matter.

- The Committee's Rules of Practice and Procedure were made on June 8, 1988. Copies were given to interested parties; some clarification on the scope of the rules was requested and given. Internal systems for the application of the rules have been developed. The Committee's Security and Confidentiality Regulations were also adopted, further clarifying the relationship between the Committee and the RCMP.

E. Program Performance Information

Because the provisions of the RCMP Act dealing with grievances, discipline and discharge and demotion were only proclaimed into force on June 30, 1988, and since the first case was only referred to the

Committee by the RCMP during the month of November 1988, it is not yet possible to assess program performance. Measuring the effectiveness of the program will be subjective in relation to the Committee's review function.

The RCMP External Review Committee does not operate within a level of resources established by tradition or experience. Such an organization has not existed before, and it is the Chairman, with the advice of his colleagues, who must determine the relative priorities for the use of resources based upon:

a) the cases that will be referred to the Committee by the RCMP in the first years of operation of the Committee;

b) the research topics identified by the Committee that should be undertaken/completed within the fiscal year.

Prior to proclamation, and in order to effectively carry out its mandate, the Committee established within its Secretariat a mandate-related research capability. This research is intended to facilitate the work of the Committee members by providing information on current issues, policies and practices in human resource management generally, and in relation to law enforcement and policing, more specifically. A two-year research plan giving priority to administrative issues relevant to the RCMP has been developed, and the Committee's first discussion papers dealing with suspensions and relocation have been published and distributed. The Committee's research and discussion papers are subject to review and comment by the RCMP, provincial Attorneys General and Solicitors General, an Ad Hoc Committee of senior human resources managers from the private sector, as well as the Canadian Association of Chiefs of Police, the Canadian Police Association, and other interested individuals. The results of these consultations are then collated into reports which along with the research and discussion are made available to the members for their consideration. Case related research may also be conducted as required.

In 1989-90, the Committee will re-evaluate its research priorities and continue with the production of three to four discussion papers.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 3: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	615	556	335
Contributions to employee benefit plans	95	86	52
	710	642	387
Goods and services			
Transportation and communications	90	90	96
Information	21	26	19
Professional and special services	190	204	221
Rentals	5	9	17
Purchased repair and upkeep	2	5	14
Utilities, materials and supplies	20	21	39
	328	355	406
Total operating	1,038	997	793
Capital	30	-	130
Total expenditures	1,068	997	923

2. Personnel Requirements

Figure 4: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			1989-90 Current Salary Range	Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Management Category	2	3	3	56,200-124,829	91,751
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	1	1	1	15,178-64,300	-
Program	3	3	2	15,178-64,300	47,871
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	2	1	1	14,338-35,194	25,033
Secretarial, Stenographic and Typing	3	3	2	14,210-35,419	28,028

NOTE: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group as of January 6, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-Controlled Person-Years			Current Salary Range	Average Salary Provision
	1989-90	1988-89	1987-88		1989-90
Other	1	-	-	0 - 147,700	-

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 5 provides details of other items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 5: Net Cost of Program for the Year 1989-90

(Thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add* Other Costs	Estimated Net Program Cost 1989-90	Estimated Net Program Cost 1988-89
	1,068	163	1,231	1,159

*Other costs include the following:

	($000)
Services provided by Public Works Canada	151
Services provided by Treasury Board	12

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-83
ISBN 0-660-54752-X

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Comité externe d'examen de la
Gendarmerie royale du Canada

Préface

Conçu comme document de référence, le présent plan de dépenses contient divers niveaux de renseignements pouvant répondre aux besoins de notre public.

Le document comprend deux sections. La section I donne un aperçu du Programme, y compris une description, des renseignements sur ses données de base, des objectifs, une perspective de planification et des renseignements sur le rendement qui constituent le fondement des ressources demandées. La section II offre de plus amples renseignements sur les dépenses et les ressources ainsi que des analyses spéciales servant à mieux faire comprendre le Programme.

La section I est précédée de la ventilation des autorisations figurant dans la Partie II du Budget des dépenses, afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires et de faciliter l'évaluation du rendement financier du Programme au cours de l'année écoulée.

La présentation du document permet au lecteur de trouver facilement les renseignements dont il a besoin. La table des matières indique le contenu de chaque section. En outre, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser 4

A. Autorisations de 1989-1990

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1989-1990
   1. Points saillants 6
   2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 7
   2. Examen des résultats financiers 9
C. Données de base
   1. Introduction 9
   2. Mandat 10
   3. Objectif du Programme 11
   4. Description du Programme 11
   5. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
   2. Initiatives 13
   3. État des initiatives annoncées antérieurement 13
E. Données sur le rendement du Programme 14

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 16
   2. Besoins en personnel 17
   3. Coût net du Programme 18

Autorisations de dépenser

A. Autorisations de 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
35	Dépenses du Programme	973	911
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	95	86
	Total de l'organisme	1 068	997

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1989-1990
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	
35	Dépenses du Programme	973 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)

	Budget principal 1989-1990				Budget principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire			
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	11	1 038	30	1 068	997
1988-1989 Années-personnes autorisées	11				

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

Le Comité propose de mettre l'accent sur les points suivants de son mandat en 1989-1990:

- traitement des cas soumis à l'examen du Comité (voir en page 13);
- présentation du troisième rapport annuel devant les deux Chambres du Parlement détaillant les activités du Comité pendant la dernière année;
- clarification de la juridiction du Comité concernant les cas de griefs, de discipline, de renvoi et de rétrogradation qu'on lui renvoie (voir en page 13);
- élaboration et mise en oeuvre d'un rôle de médiation pour le Comité afin de favoriser le règlement des cas sans avoir recours à la procédure officielle (voir en page 13);
- consultation avec le comité ad hoc composé des cadres supérieurs de la gestion des ressources humaines dont le rôle est de réviser et de commenter les documents de recherche et de travail du Comité (voir en page 7);

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989	Écart
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 068	997	71
Années-personnes	11	11	-

Explication de l'écart: L'approbation du Conseil du Trésor de dépenses de fonctionnement (3 000 $) supplémentaires, et de 6% d'augmentation inflationniste pour les salaires et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les dernières parties de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, telle qu'amendée, portant sur le Comité externe d'examen, ont été promulguées le 30 juin 1988. C'est à cette date que le Comité externe d'examen est devenu opérationnel. Les négociations avec la GRC se sont poursuivies concernant l'interprétation et la mise en oeuvre sans heurts de la nouvelle loi. Tous les membres de la Gendarmerie royale ont été mis au courant du début des opérations du Comité par voie d'un prospectus du Comité.

Le Solliciteur général du Canada a déposé le deuxième rapport annuel du Comité le 27 juin 1988. Le rapport portait sur la période allant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Les documents de recherche et de travail ont été préparés et distribués par le Comité aux parties intéressées au sein de la communauté policière. Le premier document de recherche et de travail a été distribué aux fins de consultation le 28 juillet 1988; il portait sur la question des suspensions. Il a fait l'objet de longues consultations tant au sein de la communauté policière que parmi les

cadres supérieurs de la gestion des ressources humaines de neuf sociétés canadiennes importantes. Les observations recueillies ont été compilées dans un compte-rendu de la consultation qui a été distribué à tous les répondants en novembre 1988. Un document portant notamment sur la réinstallation a été préparé et distribué aux fins de consultation; les observations seront compilées et distribuées prochainement. D'autres documents sont à différents stages de préparation.

En mars 1988, le Comité a tenu une séance d'intégration et de développement pour ses membres et ses avocats-conseil. Au cours de cette séance, on a examiné en profondeur les dispositions de la Loi sur la GRC (1986) ainsi que les fonctions quasi-judiciaires du Comité. Des représentants des autres tribunaux administratifs et de la GRC y ont également assisté. Grâce à leur présence, le Comité a bénéficié de renseignements précieux concernant différentes approches à adopter à l'égard des questions débattues. Selon les observations des participants et des invités ainsi que des autorités policières consultées au courant de l'année, de telles séances axées sur les questions de gestion policière liées au mandat du Comité sont des plus utiles.

Les Règles de pratique et de procédure du Comité ont été établies le 8 juin 1988, et des mesures ont été prises pour en faciliter leur mise en oeuvre (voir en page 14).

Durant l'année, le Comité a établi et renforcé les liens avec les commissions de police et les organismes d'examen provinciaux et territoriaux. Ces liens favoriseront la consultation et permettront au Comité de se tenir à jour sur les nouvelles tendances en matière d'examen des activités de la police.

Des réunions ont eu lieu entre les organismes provinciaux et fédéraux exerçant des fonctions de médiation pour aider à l'élaboration de la fonction de médiation du Comité (voir en page 13).

On a favorisé l'indépendance du Comité en accroissant son autonomie financière. Comme il a présenté un Plan des dépenses distinct (Partie III) en 1987-1988, par application de la désignation spéciale du Comité prévue à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière, le Comité a constitué un crédit distinct en 1988-1989. Le Comité a également terminé son premier plan de ressources humaines pluriannuel en 1988-1989.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Rendement financier de 1987-1988

(milliers de dollars)

	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Écart
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	923	765	158

Explication de l'écart: La différence représente une somme additionnelle de 158 000 $ qui était incluse dans le crédit du Solliciteur général et virée au crédit du Comité externe d'examen pour des coûts additionnels de salaires, d'équipements et de fournitures de bureau requis pour établir le Comité.

C. Données de base

1. Introduction

Le Comité externe d'examen de la GRC est un organisme quasi-judiciaire indépendant et impartial. Il a pour mandat d'examiner les cas de griefs et les appels de discipline grave, de renvoi et de rétrogradation que lui renvoie le Commissaire de la GRC. Le Comité est désigné comme ministère en vertu de la Loi sur l'administration financière; le Conseil du Trésor est son employeur. Le Comité rend compte annuellement devant les deux Chambres du Parlement.

La Commission des relations de travail dans la Fonction publique n'a pas la juridiction d'entendre les cas de griefs des quelque 16,800 membres réguliers et civils de la GRC. Ces membres dépendent donc du Comité pour l'examen indépendant de leurs dossiers en matière de griefs.

Grâce au rôle qu'il joue concernant les services de police au Canada, le Comité occupe une place privilégiée au sein de la communauté policière canadienne. Étant une agence indépendante de la GRC et du ministère du Solliciteur général, le Comité peut ainsi élaborer des normes nationales en matière de la gestion des ressources humaines au sein des services de police. Ce rôle est appuyé par la fonction de recherche qu'assure le Comité, qui donne lieu à des consultations permanentes auprès des divers corps policiers, des autorités provinciales et du secteur privé.

2. Mandat

Le Comité externe d'examen de la GRC est un organisme créé en vertu des modifications de la Loi sur la GRC (Statuts du Canada, 1986, ch.11). La Partie II de la Loi, instaurant le Comité, a été proclamée e 18 décembre 1986. En vertu des parties III, IV et V de la Loi, le Comité a été proclamé opérationnel le 30 juin 1988.

Aux termes de l'article 33 de la nouvelle Loi sur la GRC, le Commissaire renvoie les cas de griefs au Comité conformément aux règlements établis par le gouverneur en conseil. En vertu de l'article 36 du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada, la compétence du Comité en matière de griefs se limite aux cinq types de griefs suivants (dont la portée reste encore à établir):

a) les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application par la Gendarmerie, des politiques gouvernementales visant les ministères qui ont été étendues aux membres;

b) les griefs relatifs à la cessation, en application du paragraphe 22(3) de la Loi, de la solde et des allocations des membres;

c) les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la Gendarmerie, de la Directive sur les postes isolés;

d) les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la Gendarmerie, de la Directive de la Gendarmerie sur la réinstallation;

e) les griefs relatifs au renvoi par mesure administrative pour les motifs visés aux alinéas 19a) (incapacité physique ou mentale), f) (abandon de poste) ou i) (nomination irrégulière) du Règlement.

Le Comité a pour fonction d'examiner tous les griefs, tous les appels de discipline grave, de renvoi et de rétrogradation que doit lui présenter le Commissaire de la GRC.

Après révision du dossier, le président du Comité peut opter pour une des mesures suivantes:

a) acquiescer à la décision rendue par la GRC et en aviser le Commissaire et les parties en conséquence;

b) être en désaccord avec la décision rendue par la GRC et aviser les parties et le Commissaire des conclusions et recommandations du président; ou

c) ordonner une audience pour examiner l'affaire. Après l'audience, le Comité fera parvenir ses conclusions et recommandations aux parties et au Commissaire.

3. Objectif du Programme

Assurer l'examen externe des appels de certains types de griefs, les cas de discipline grave, de renvoi et de rétrogradation soumis devant le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada.

4. Description du Programme

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada, qui doit rendre compte annuellement de ses activités au Parlement, se définit en une tierce partie impartiale qui révise équitablement les cas portés devant lui. Le Comité peut tenir des audiences, appeler des témoins à comparaître, faire prêter serment, recevoir et accepter en preuve tous documents ou autres renseignements qu'il trouve acceptable. Les conclusions et recommandations du président, ou Comité, sont envoyées aux parties et au Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Le Comité a une activité qui est celle du Programme.

Organisation: Le Comité est composé d'un président, d'un vice-président et de trois autres membres. Le président est un membre du Comité à temps plein; le vice-président et les autres membres sont nommés à temps partiel. Le gouverneur en conseil nomme tous les membres. Le président du Comité, étant le directeur général du Comité, supervise et dirige les activités et le personnel. Le Comité est sis à Ottawa.

Le vice-président et les membres du Comité reçoivent des honoraires et des indemnités pour leurs services.

Le président a embauché un effectif de dix personnes: un directeur exécutif, un directeur des griefs et des appels, un directeur de la recherche, un agent des griefs et des appels, un agent de recherche, un adjoint administratif et quatre employés de soutien.

Le directeur exécutif est responsable devant le président de l'administration du programme de l'examen des cas et de recherche.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

On compare souvent la question des ressources humaines de la GRC avec la communauté policière du Canada ainsi qu'avec d'autres agences internationales chargées d'appliquer les lois. La GRC est la force policière à contrat de huit provinces et des deux territoires. En conséquence, les Procureurs généraux et les Solliciteurs généraux font preuve d'intérêt envers la manière dont sont réglés les cas de griefs, de discipline, de renvoi et de rétrogradation des membres de la GRC.

Certains membres de la GRC, de la province de Québec et d'ailleurs, sont d'avis que les intérêts des membres seraient mieux représentés s'il existait un organisme chargé de négocier avec les cadres de la GRC. Étant donné qu'un tel organisme influencerait la façon dont sont réglés les cas de griefs, de discipline grave, de renvoi et de rétrogradation, le Comité se doit de se maintenir au courant des organisations semblables dans la communauté policière ainsi que du rôle qu'elles jouent.

Le Commissaire de la GRC a entrepris de soumettre au Comité tous les cas non encore réglés au 30 juin 1988, date où le Comité est devenu opérationnel. Le premier cas a été renvoyé au Comité pour examen en novembre 1988. Il est impossible de connaître exactement, durant cette année financière, combien de cas seront présentés au Comité.

Les autorités fédérales, provinciales et municipales continuent de demander de l'aide et des conseils au sujet des services de police. C'est donc que l'on reconnait que les connaissances du Comité peuvent être profitables à tous les organismes oeuvrant dans ce domaine. Cet échange de vues et de renseignements est tout aussi profitable pour le Comité qu'il l'est pour les autres parties. Il est donc nécessaire que le Comité soit en mesure de prendre part à ces séances de consultation.

L'efficacité du Comité dépendra largement de la disponibilité des fonds requis pour lui permettre de s'acquitter de son rôle d'examen des cas et des processus de consultation et de recherche qui en découlent.

2. Initiatives

Le Comité externe d'examen de la GRC a identifié les initiatives suivantes pour 1988-1989:

- tenue de séances plénières trimestrielles pour le président et les membres du Comité afin de promouvoir l'éducation permanente du Comité;

- organisation d'un séminaire de la gestion, compte tenu des observations positives formulées à l'égard de la séance d'intégration et de développement tenue en 1988.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Durant l'exercice 1988-1989, le Comité externe d'examen de la GRC a donné suite aux initiatives de l'année de la manière suivante:

- Le premier cas a été renvoyé au Comité pour examen en novembre 1988. Par conséquent, le Comité n'a pas encore exploité toutes les possibilités d'examen de cas, et la compétence du Comité en matière de griefs, de discipline, de renvoi et de rétrogradation n'a pas encore été complètement clarifiée; l'examen de cas concrets le permettra.

- Le nombre de cas présentés au Comité jusqu'à ce jour n'a pas permis à ce dernier d'exploiter toutes les possibilités de médiation ou de conciliation. Pour préparer le Comité en vue de son rôle de médiation, des réunions et des discussions ont eu lieu avec des représentants des organismes fédéraux et provinciaux spécialisés en médiation. Le Comité continuera de favoriser la médiation ou la conciliation à l'égard des cas qui lui sont soumis par le Commissaire de la GRC. La position du Comité sur cette question est précisée dans son deuxième rapport annuel.

- Comme la promulgation des dernières parties de la Loi sur la GRC (1986) est récente et les cas référés au Comité sont peu nombreux, les occasions de clarifier la compétence du Conseil du Trésor dans les domaines de la gestion du personnel et de l'administration au sein de la GRC ont été rares. Le Comité poursuivra ses efforts à cet égard.

- Les Règles de pratique et de procédure du Comité ont été établies le 8 juin 1988. Des exemplaires ont été remis aux parties concernées; certaines précisions concernant la portée des règles ont dû être données. Des systèmes internes ont été élaborés en vue de l'application des règles. Les Règlements du Comité concernant la sécurité et la confidentialité ont également été adoptés, ce qui a clarifié davantage les relations entre le Comité et la GRC.

E. Données sur le rendement du Programme

Étant donné que les dispositions de la Loi sur la GRC concernant les griefs, la discipline grave, les renvois et les rétrogradations n'ont été proclamées que le 30 juin 1988 et que le premier cas a seulement été soumis au Comité par la GRC au mois de novembre 1988, il n'est pas encore possible d'évaluer adéquatement l'efficacité du Programme. L'efficacité du Programme dépendra donc des activités d'examen du Comité.

Le niveau de ressources du Comité externe d'examen de la GRC n'a pas été établi par tradition ni expérience. C'est le premier organisme en son genre, et c'est le président, en consultation avec ses collègues, qui doit déterminer les ressources dont le Comité a besoin, en se fondant sur:

a) les cas que la GRC présentera au Comité durant ses premières années d'opération;

b) les sujets de recherche que le Comité a choisis et qui devraient être entrepris ou terminés dans l'année financière.

Avant la proclamation et afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, le Comité a établi au sein de son secrétariat une fonction de recherche liée à son mandat. Cette fonction a pour but de faciliter le travail des membres du Comité en leur fournissant des informations sur les questions, les politiques et les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources humaines, en général, et concernant l'application de la loi et les services de police, en particulier. Un plan de recherche de deux ans mettant l'accent sur les questions administratives liées à la GRC a été élaboré, et les premiers documents de travail du Comité portant sur les suspensions et la réinstallation ont été publiés et distribués. Les documents de recherche et de travail du Comité font l'objet d'un examen par la GRC, par les Procureurs généraux provinciaux et les Solliciteurs généraux, par le Comité ad hoc des cadres supérieurs en gestion des ressources humaines du secteur privé, par l'Association canadienne des chefs de

police, par l'Association canadienne des policiers ainsi que par tous les particuliers intéressés. Les résultats de ces consultations sont ensuite compilés dans un rapport qui est remis, avec les documents de recherche et de travail, aux membres pour leur considération. La recherche sur les cas peut également être effectuée, au besoin.

En 1989-1990, le Comité réévaluera ses priorités en matière de recherche et poursuivra ses travaux de rédaction de trois à quatre documents de travail.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 3: Ventilation des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	615	556	335
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	95	86	52
	710	642	387
Biens et services			
Transports et communications	90	90	96
Information	21	26	19
Services professionnels et spéciaux	190	204	221
Location	5	9	17
Achat de services de réparation et d'entretien	2	5	14
Services publics, fournitures et approvisionnements	20	21	39
	328	355	406
Total des dépenses de fonctionnement	1 038	997	793
Capital	30	-	130
Total des dépenses	1 068	997	923

Tableau 4: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Echelle actuelle des traitements	1989-1990 Provision pour le traitement annuel moyen
	89-90	88-89	87-88		
Gestion	2	3	3	56 200-124 829	91 751
Administration et service extérieur					
Services administratifs	1	1	1	15 178-64 300	-
Programme	3	3	2	15 178-64 300	47 871
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	2	1	1	14 338-35 194	25 033
Secrétariat, sténographie et dactylographie	3	3	2	14 210-35 419	28 028

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle actuelle des traitements indique l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 6 janvier 1989. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Tout changement dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peut influencer sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

	Années-personnes Non-contrôlées			Echelle des traitements actuelle	Provision pour annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Autre	1	-	-	0 - 147 700	-

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui seront effectuées en vertu des crédits votés ou prévus par les textes législatifs. Le tableau 5 donne des précisions sur les autres éléments des coûts dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total calculé du Programme.

Tableau 5: Coût total du Programme en 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Plus autres coûts*	Coût total prévu du Programme	
			1989-1990	1988-1989
	1 068	163	1 231	1 159

*Les autres coûts comprennent:

	(en milliers de dollars)
Services fournis par Travaux publics Canada	151
Services fournis par le Conseil du Trésor	12